

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 90

Janvier 2016

SNUPEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Augmenter les salaires : une urgence !

SAVOIR-FAIRE

COMPÉTENCES

ÉDUCATION

SAVOIRS

DOSSIER
Savoirs et
compétences
p. 7 à 10

**DHG : luttons pour rendre prioritaire
l'enseignement professionnel**



MONTPELLIER

Se former avec le SNUEP-FSU

du bac pro 3 ans et ses corollaires : CCF, AP, grilles horaires et DGH créatrices d'inégalités et de tensions. Pour le SNUEP-FSU Montpellier, l'activité syndicale se doit donc d'être un espace de réflexion, réflexion que notre institution réduit à sa portion congrue. En effet, le plan académique de formation de Montpellier est devenu aujourd'hui essentiellement l'outil de transmission des politiques ministérielles et rectorales et s'écarte de plus en plus des choix et des besoins des collègues. La volonté du recteur de Montpellier de faire émerger les besoins de formation par bassin démontre si besoin

en était que la formation individuelle est à ranger aux oubliettes. Pour les professeur-es de lycée professionnel, se former selon ses propres besoins et envies, c'est l'ouverture et le recul nécessaire à la pratique de notre métier. ■

Manu Caneri
Co-secrétaire académique

Face aux pratiques avant tout corporatistes et parfois à la limite de l'éthique de certaines organisations syndicales de l'académie de Montpellier, le SNUEP-FSU Montpellier se bat pour un syndicalisme qui défend les collègues dans une vision progressiste et intelligente au sein de la FSU : la formation du 7 décembre 2015 au lycée Georges Frêche a ainsi permis aux participant-es de réfléchir, dans la continuité du colloque national du SNUEP-FSU, sur l'impact que produit l'enseignement par compétences sur la pratique de notre enseignement et

la baisse de la valeur du diplôme qui en découle dans l'enseignement professionnel. La formation du 7 décembre faisait suite au stage de juin 2015 sur les conditions de travail dans l'enseignement professionnel qui, grâce notamment à la présence de Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale, a permis de parler, d'échanger, de connaître ses droits et réfléchir sur les actions face au développement de la souffrance au travail chez les PLP. Chacun-e a pu aussi réaffirmer les dégâts causés par la réforme

REFLÉCHIR SUR LES ACTIONS FACE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL CHEZ LES PLP

ENQUÊTE SUR LES IMP

Faisons le point toutes et tous ensemble !

Le SNUEP-FSU avait dénoncé la mise en place des IMP qui alourdissent la charge de travail des PLP alors que nous réclamions l'application de la pondération de 1,1 de laquelle ils et elles avaient été exclues, ainsi qu'un temps de service ramené à 15 h + 3 h. Nous avons rendu compte de ce nouveau dispositif dans la publication spéciale IMP¹, parue en juin 2015.

Si un cadrage national a été mis en place dans la circulaire du BO n° 2015-058 du 29-4-2015 prenant en compte le niveau de rémunération et la définition des missions, à ce jour il reste une

part importante d'incertitude notamment sur le volume des IMP disponibles par établissement : qui décide, comment, pourquoi et pour quelles missions ?

Afin de tirer un premier bilan de la mise en place des IMP et de pouvoir avancer sur nos revendications, qui sont celles des PLP, nous invitons toutes les collègues à répondre à notre enquête en ligne sur <http://snuep.fr/metiers/enquete-imp/> ■

Nicolas Duveau

1. Disponible sur <http://snuep.fr/les-publications/journal-national>

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Rassembleur - Proposeur - Agit

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC Spécial Métiers Juin 2015

SNUEP F.S.U.

Missions, indemnités : s'y retrouver
Pour la revalorisation de nos salaires !

Nos tâches se sont fortement multipliées ces dernières années. Alors que le SNUEP-FSU revendique un temps de service à 15 h + 3 h de concentration pour faciliter le travail en équipe, améliorer nos pratiques pédagogiques et ainsi la réussite de nos élèves, la charge de travail au sein de l'école et nos salaires restent gelés. Le ministère se refuse d'attribuer une pondération de 1,1 aux enseignants exerçant en lycée général ou technique, en excluant celles et ceux exerçant en LP. Le SNUEP-FSU continuera d'être présent pour l'obtention de ce dispositif au lycée professionnel et pour assurer l'égalité entre les trois voies du lycée.

Nos missions ont été modifiées lors des modifications statutaires du décret du 20 août 2015. Le service d'enseignement de 28 h hebdomadaires reste la norme grâce à la possibilité de notre action syndicale. L'obligation réglementaire de service prend en compte des missions obligatoires telles que la préparation de nos cours, le suivi et l'accompagnement de nos élèves, ainsi que la participation aux diverses réunions (conseils de classe, conseils d'enseignement, péda-gogiques) mais sans diffuser une lettre d'absence.

Certaines missions complémentaires qui relèvent du volontariat sont quant à elles décomptées de missions particulières. Elles feront l'objet à la rentrée 2015 d'indemnités spécifiques alors que le SNUEP-FSU revendique des décharges horaires.

Un cadrage national a été mis en place dans la circulaire du BO n° 2015-058 du 29-4-2015 prenant en compte le niveau de rémunération et la définition des missions mais il reste encore une part importante d'incertitude notamment sur le volume des IMP disponibles par établissement : qui décide, comment, pourquoi ? ... Ces missions ne font pas vocation à être toutes mises en place, mais feront l'objet de débats en conseil pédagogique et au sein du conseil d'administration.

C'est donc dans cette optique de débats et de consultations des instances que ce journal a été rédigé. Il devrait permettre une compréhension globale des enjeux car il y a un lien important de voir le mettre en place des indemnités intermédiaires et un renforcement des pouvoirs du chef d'établissement.

Nicolas DUVEAU
Co-secrétaire général

Document réalisé par le secrétariat syndical



SOMMAIRE

- 2 **Vie des académies**
> Montpellier : se former avec le SNUEP-FSU
> Enquête sur les IMP
- 3 **Edito**
> L'heure est à la revalorisation de nos salaires !
- 4>5 **Questions éducatives**
> Accueil en 2nde professionnelle : des propositions inquiétantes
> Approfondir la réflexion pour enrichir l'offre de formation
> Lycée des métiers : un nouveau label, mais pour quel objectif ?
- 6 **Carrières et métiers**
> Mutation : mouvement inter-académique 2016
- 7>10 **Dossier : savoirs et compétences**
> Importance des savoirs pour une vision progressiste
> Entretien avec Bernard Rey : Exercer une compétence nécessite avant tout des savoirs
> L'approche par compétences
> Bac Pro GA : application outrancière
- 11 **Questions éducatives**
> Le baccalauréat professionnel à 30 ans : bilan et perspectives
> 3^{ème} prépa-pro : le ministère fait la sourde oreille
- 12>13 **Grand angle**
> Atteintes aux droits et libertés fondamentales, 2015 : de la loi sur le renseignement à l'état d'urgence
- 14 **Prélèvement**
- 14 **Contacts académiques**
- 15 **Bulletin d'adhésion**

L'HEURE EST À LA REVALORISATION DE NOS SALAIRES !

L'année 2016 commence dans un climat délétère pour la démocratie, les solidarités et notre modèle social. Le vote Front national continue à grimper et gagne désormais toutes les générations et toutes les couches de la population sans épargner les fonctionnaires. Pour beaucoup de citoyen-nes, ce vote sert d'exutoire à la désespérance sociale, il est la conséquence de l'échec des politiques mises en place depuis plus de 10 ans. Le SNUEP avec la FSU continuera à lutter contre la montée des idées de l'extrême-droite. Il continuera à prendre position pour renforcer la cohésion sociale en dénonçant les politiques qui tentent de diviser les Français-es. En ces jours sombres, nous devons plus que jamais nous battre pour défendre les libertés, pour demander plus d'égalité et ouvrir des perspectives aux salarié-es et retraité-es en développant les solidarités.

Loin de prendre la mesure de l'urgence sociale, le gouvernement continue sa politique économique d'austérité inefficace : les chiffres de 2015 montrent une nouvelle hausse du chômage, à son niveau le plus haut depuis la fin des années 90 (plus de 10 %).

L'annonce du nouveau plan de formation de 500 000 chômeurs/chômeuses fera sortir ces dernier-es des chiffres du chômage mais l'absence de politiques publiques cohérentes et volontaristes en matière de développement de l'emploi public et privé ne permettront pas de baisser le chômage durablement. Le SNUEP-FSU dénonce des annonces qui ne font que reprendre de vieilles recettes inopérantes comme le développement de l'apprentissage. La réforme du Code du travail, qui démantèlerait encore davantage le droit du travail, à la demande du patronat, n'est pas non plus la solution. Elle est une menace pour l'ensemble des salarié-es. La future loi Noé portée par le ministre Macron fait peser de graves menaces sur les qualifications. Le SNUEP avec la FSU continuera à s'opposer à toute tentative de déqualification des métiers et à toute attaque des diplômés.

Dans ce contexte, il y a urgence à rassembler l'ensemble des forces progressistes pour permettre l'émergence d'alternatives et de luttes majoritaires. Le SNUEP-FSU est plus que jamais engagé auprès des PLP dans les LP, SEP, SEGPA et EREA pour défendre leurs droits et pour améliorer leurs conditions de travail. En lien avec la profession, il poursuivra avec la FSU la construction d'actions et de mobilisations nécessaires pour obtenir le dégel du point d'indice et l'augmentation des salaires et des pensions permettant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat que nous subissons depuis trop longtemps.

Ensemble, faisons de cette année 2016 une année de luttes victorieuses au service des PLP et CPE, au service des fonctionnaires et des services publics, et plus globalement au service des retraité-es et de l'ensemble des salarié-es du public comme du privé.

ACCUEIL EN 2^{NDE} PROFESSIONNELLE

Des propositions inquiétantes

Lors des 4 réunions initiées par le ministère en novembre et décembre, le SNUEP-FSU a transmis haut et fort les constats de la grande majorité des personnels. Tou-tes les élèves ne réussissent pas en 3 ans. Avec des classes surchargées, des dédoublements insuffisants, le manque de temps pour recevoir savoirs généraux et professionnels, leurs difficultés s'accroissent et handicapent leur poursuite d'études voire leur insertion professionnelle. Le SNUEP-FSU a soumis ses propositions de modifications pour améliorer les conditions de travail des PLP et d'études des élèves. Malheureusement, DGESCO¹ et IG² préfèrent les sirènes d'organisations syndicales très peu représentatives dans la VP³ et non représentées par des PLP dans ces GT⁴, mais soutenues par les organisations patronales et une IG trop éloignée du quotidien des enseignant-es.



LE SNUEP-FSU ANALYSE LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

>> Assouplir l'organisation des PFMP en 2^{nde} pro et faire acquérir aux élèves les codes du monde du travail avant la fin de l'année

Pour le SNUEP-FSU, si l'ensemble du cursus scolaire contribue à l'acquisition des savoir-être, il est inacceptable de faire porter aux PLP la responsabilité d'acquisitions des « codes du monde du travail » par des élèves de 15-16 ans, souvent issues de classes sociales défavorisées et parfois éloignées des attendus. Les normes comportementales des entreprises sont parfois antinomiques avec les valeurs de la République portées par l'École, comme les discriminations persistantes de sexe et de race.

Le SNUEP-FSU adhère en revanche à la proposition de lever la contrainte des 3 semaines consécutives de PFMP en 2^{nde} ; attention cependant aux départs alternés dans une même classe car cela ne permet pas de suivre correctement les élèves et crée des dysfonctionnements et des tensions importantes dans les établissements.

>> Réduire la pression évaluative en 2^{nde}

Le SNUEP-FSU est entièrement favorable à ce qu'il n'y ait plus d'évaluation certi-

ficative en 2^{nde}, ce qui nécessite de revoir le nombre de CCF sur l'ensemble du cursus. Il serait inconcevable qu'ils soient reportés sur la classe de 1^{ère}. Mais la réponse de l'IG est inquiétante : déclaration explicite d'évaluer par compétences en lieu et place des notes ! Autant dire évaluation permanente... Quid de l'amélioration de nos conditions de travail et d'accueil de nos élèves ? Quid de la liberté pédagogique ?

>> Redonner du sens à l'AP en construisant un parcours et en clarifiant l'articulation avec l'EGLS

Pour le SNUEP-FSU, l'accompagnement personnalisé n'a pas besoin qu'on lui redonne du sens, les enseignant-es savent quoi en faire : soutien, méthodologie, approfondissement... mais manquent de moyens et de formation. Il est aussi souvent utilisé, comme l'EGLS, pour redonner du temps disciplinaire et dédoubler des heures afin d'améliorer les apprentissages. Il est inacceptable que l'ensemble des élèves de la VP ne bénéficie pas du temps réglementaire alloué. AP et EGLS servent de variable d'ajustement dans la

répartition des DHG. Il faut revenir aux horaires hebdomadaires pour chaque matière, définis pour chaque année du cursus. Dans ce cadre, l'EGLS doit être redonné aux horaires disciplinaires.

>> La DGESCO et l'IG gardent leurs œillères

Ne s'arc-boutant pas sur des postures partisans bloquantes, le SNUEP-FSU a participé aux discussions dans le but de faire progresser la situation. Force est de constater que la DGESCO et l'IG ne sont pas dans cette optique. Les dogmes de l'approche par compétences, de l'autonomie renforcée et de la soumission aux entreprises sont des choix de plus en plus prégnants.

Pour le SNUEP-FSU, une remise à plat complète de l'enseignement professionnel, allant de l'affectation au parcours en passant par les contenus, est nécessaire. Valoriser la VP passe par un débat approfondi avec la profession. ■

Sigrid Gérardin

1. Direction générale de l'enseignement scolaire.
2. Inspection générale.
3. Voie professionnelle.
3. Groupe de travail.

LES AFFECTATIONS DES ÉLÈVES AU REGARD DE LEUR ORIENTATION

Approfondir la réflexion pour enrichir l'offre de formation

Depuis quelques années, le nombre de jeunes orientés en lycée professionnel est en augmentation. Devant cette croissance d'effectifs, rectorats et régions refusent d'ouvrir de nouvelles sections, prétextant un nombre de places vacantes encore trop conséquent. À y regarder de plus près¹, c'est pourtant une capacité d'accueil trop faible qui apparaît.

En 2015, toutes sections confondues, il y a eu plus de demandes que de places offertes dans les SEP et LP, publics surtout. Le taux de sélectivité² moyen s'approche de 1,3 pour une entrée en 2nde Pro et dépasse 1,4 en 1^{ère} CAP. Nombreux-ses sont donc les élèves à émettre le choix de

l'enseignement professionnel public.

Avant les affectations de rentrée³, près de 96 % des places en 2nde Pro sont attribuées et 98 % en 1^{ère} CAP. Et le nombre de présent-es reste proche du nombre d'affecté-es : moins de 5 % de places vacantes. Le puits sans fond n'existe donc pas... L'écart entre la demande et la présence résulte de choix faits vers l'apprentissage ou vers le privé, les jeunes acceptant la première réponse positive reçue.

Il subsiste cependant des disparités fortes selon les spécialités, les taux de sélectivité pouvant varier de 5 à 0,2.

AUGMENTER L'OFFRE EST INDISPENSABLE POUR QUE TOU-TES LES ÉLÈVES PUISSENT MENER À BIEN LEUR PROJET.

Pour le SNUEP-FSU, les sections à très faibles effectifs, les formations rares ou en

zones rurales, doivent continuer à exister afin d'offrir une formation à tous les jeunes.

L'affectation dans une formation non choisie est une des causes de décrochage. Augmenter l'offre est donc indispensable pour que tou-ttes les élèves puissent mener à bien leur projet. ■

Axel Benoist

1. Cf. bilans des affectations en académie.

2. Nombre de demandes par capacité d'accueil.

3. AFFELNET, tours d'août et septembre.

LYCÉE DES MÉTIERS

Un nouveau label, mais pour quel objectif ?

Le SNUEP-FSU s'oppose au lycée des métiers depuis sa création en 2001. Ce label a contribué à fermer filières et postes, à réduire l'offre de formation, à mixer publics et parcours. Malgré le soutien acharné des rectorats pour l'étendre à tous les LP, il n'en concerne qu'un tiers. Depuis 2013, les Campus des métiers et des qualifications apportent de la confusion et renforcent la mise à l'écart de certains LP, petits, isolés, ne proposant pas de filières dites « d'excellence ».

Un rapport de l'IGEN¹ a montré les avantages des lycées polyvalents (mixité sociale, meilleures fluidité et lisibilité des parcours, meilleurs résultats...) et critiqué les lycées des métiers (décrochage scolaire plus important, influence nulle sur le recrutement). Malgré cela, le ministère veut

LE MINISTÈRE VEUT RELANCER CE LABEL DANS UN DÉCRET À VENIR, MAIS EN LE BRADANT



© M-C Guérin

relancer ce label dans un décret à venir, mais en le bradant.

Pour être labellisé, il ne sera plus nécessaire de proposer des diplômes allant du CAP au BTS, ni même un ensemble « cohérent » de métiers, d'offrir des services d'hébergement ou de VAE², de favoriser l'ouverture européenne. Quant aux relations avec les entreprises, elles deviennent

de la « coopération », pour un « partenariat actif ». Objectifs affichés : redonner de la lisibilité au label et de la qualité aux

critères. Mais quel LP pourrait ne pas répondre à ces critères, simplifiés ? **En réalité, il s'agit de systématiser le mixage des publics et d'aider les chefs d'établissement à obtenir l'accord des CA.** Le SNUEP-FSU continue donc de s'opposer à ce label qui accentue la mise en concurrence des établissements dans les zones denses et dont la visée économique prime sur l'éducatif. ■

Patrick Bernard, Fabien Mélanie

1. Rapport n° 2014-32 sur la structuration des EPLE - octobre 2014.

2. Validation des acquis de l'expérience.

MUTATION MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2016

Des permanences sont organisées pendant les opérations du mouvement. Pour obtenir votre résultat de mutation, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants pour toutes questions :

01 45 65 02 56 // 01 45 65 01 69

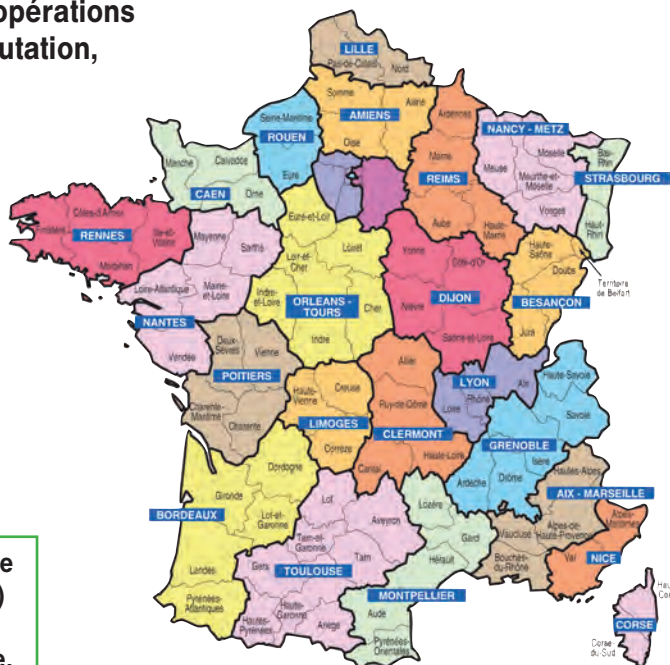
Une adresse e-mail : **capn@snuep.com**

LES DATES IMPORTANTES

Du 1^{er} au 5 février 2016 ► Groupes de travail des mouvements spécifiques (chef de travaux, postes à compétences particulières, BTS...)

Du 2 mars au 11 mars 2016 ► Commission Administrative Paritaire Nationale pour l'étude des résultats des mutations

Les syndiqué-es et les collègues ayant renvoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) auront une information personnalisée et rapide : barème, affectation proposée par mail, barres d'entrée.



L'intérêt de chacun-e est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement son numéro d'adhérent-e.

Depuis 2009, le ministère s'entête à publier le projet de mouvement, au mépris de toutes les règles du paritarisme. Cette année encore, il s'apprête à le faire. Nous avons dénoncé, une fois de plus, cette opération qui engendre stress et angoisse pour les candidat-es à la mutation. L'administration se décrédibilise aux yeux de ses personnels en communiquant des informations qui ne sont pas définitives.

Le SNUEP-FSU condamne toute communication des projets de résultats avant la tenue de la CAPN.

Donner une information qu'elle soit juste ou fausse, dans le seul but de « griller » les syndicats, de montrer qu'ils ne servent à rien, c'est

cynique ! Nous pensions en avoir fini avec ces méthodes !

Ces dernières années, nous avons fait la démonstration de notre efficacité en apportant des améliorations au projet et nous poursuivrons dans cette voie.

Nous continuons à dire qu'il est malsain, voire dangereux, de jouer avec les nerfs de collègues qui attendent depuis longtemps une mutation.

Nous continuons à penser que les personnels méritent une information fiable : celle issue de la CAPN. ■

1. Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2016

ATTENTION : La saisie des vœux intra-académiques démarre dès le lundi 14 mars 2016 dans certaines académies. Dès obtention du résultat et connaissance de votre académie, ne restez pas isolé-e ! Contactez la section académique du SNUEP-FSU (cf. contacts p. 14) qui vous aidera dans l'établissement de vos vœux. Consultez le calendrier et la circulaire académique.



Les six commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU : de gauche à droite, Christelle Rey, Mathieu Lardier, Christophe Pencolé, Frédéric Allègre, Agnès Bernadou, Agnès Bonvalet.

[savoirs et compétences : quelle articulation ?]

DOSSIER

» Réalisé par
Axel Benoist,
Patrick Bernard,
Franck Feras,
Sigrid Gérardin,
Fabien Mélanie

IMPORTANCE DES SAVOIRS POUR UNE VISION PROGRESSISTE

Le concept de « compétence » est aujourd'hui omniprésent dans les écrits sur l'enseignement malgré d'importantes divergences quant à sa définition et à son utilité. Les organisations syndicales et patronales qui la revendiquent, dans l'ensemble des disciplines et des diplômes de la voie professionnelle, vont même jusqu'à s'autoproclamer « modernistes », qualifiant de conservateurs celles et ceux qui la combattent.

Pour le SNUEP-FSU, le débat n'est évidemment pas aussi simpliste. Si un diplôme professionnel certifie les compétences d'un-e jeune à appréhender de façon globale son futur métier, en aucun cas les compétences acquises en ce sens ne doivent être déconnectées de savoirs généraux et professionnels. Bien au contraire, les contenus d'enseignement doivent être ambitieux pour apporter aux élèves les connaissances nécessaires à une culture générale et professionnelle émancipa-

trice. C'est d'ailleurs une condition indispensable à la qualité de la formation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

En portant des contenus ambitieux, le SNUEP-FSU est éminemment progressiste. L'approche par compétences, telle qu'elle est « vendue » aux PLP et mise en œuvre dans la voie professionnelle, relève d'une injonction libérale des marchés financiers et des institutions européennes, dont la préoccupation principale est de fournir des ouvrier-es et des salarié-es adaptables, malléables et incapables de défendre leurs droits.

Ce dossier sur les compétences propose de fournir quelques éclairages, d'approfondir nos critiques et d'aiguiser nos arguments de façon à freiner l'ardeur de ces prétendus « modernistes » et promouvoir un enseignement professionnel de qualité, à la hauteur des enjeux. ■

► **Entretien avec Bernard Rey**

Professeur en sciences de l'éducation,
Université libre de Bruxelles

Exercer une compétence

En éducation, au travail, le terme de compétence est partout. Qu'appelle-t-on une compétence ? Certifier une compétence peut-il se résumer à la validation d'un agglomérat de résultats attendus ?

Même si les formulations varient, aujourd'hui la plupart des chercheurs définissent la compétence comme la faculté qu'a un individu de mobiliser différentes ressources (des connaissances,

des savoir-faire, des attitudes) pour accomplir un type de tâches ou pour faire face à un type de situations.

Ce qui est essentiel, c'est de distinguer entre d'une part les ressources et d'autre part leur mobilisation à bon escient face à une tâche ou une situation qui comporte toujours des aspects inédits. Par entraînement répétitif, un élève peut arriver à mémoriser des connaissances (au sens d'informations ponctuelles, telles qu'une règle, une définition, un théorème, un fait scientifique, etc.) et peut arriver aussi à automatiser des savoir-faire (par exemple, effectuer une multiplication, accorder le verbe avec le sujet dans une phrase, calculer les solutions d'une équation du second degré, etc.). L'acquisition de telles ressources peut être laborieuse, mais elle ne comporte pas d'obstacle fondamental. Les choses deviennent plus problématiques lorsque l'élève (ou le professionnel), face à une tâche relativement complexe et comportant des aspects non routiniers, doit sélectionner les connaissances et les savoir-faire qu'il y a lieu de mobiliser pour l'accomplir. C'est dans ce processus de sélection (ou de mobilisation à bon escient) que réside la difficulté pour beaucoup d'élèves. Et l'intérêt principal de la notion de compétence (le seul à mes yeux) est d'attirer l'attention sur cette difficulté.

Si l'on veut évaluer la compétence d'un élève dans un domaine donné, il est donc indispensable de le confronter à une tâche (relevant de ce domaine) qui soit inédite et relativement complexe.

Une des conséquences de cela est qu'on ne peut pas évaluer une compétence en se contentant d'évaluer une à une les ressources qu'elle exige. Car, pour être compétent, non seulement l'élève doit maîtriser ces ressources, mais il doit aussi (c'est l'essentiel) savoir les mobiliser face à des tâches relativement nouvelles et complexes. Si l'on veut évaluer la compétence d'un élève dans un domaine donné, il est donc indispensable de le confronter à une tâche (relevant de ce domaine) qui soit inédite et relativement complexe. Par « complexe », nous ne voulons pas dire que la tâche doit être nécessairement difficile, mais qu'elle doit exiger la mobilisation de plusieurs ressources.

L'approche de la didactique professionnelle est désormais présente dans certains référentiels. Cette approche est-elle pertinente dans le cadre de l'enseignement professionnel initial ? Peut-on considérer que les savoirs ont toujours leur place dans les processus de formation ?

Au terme des recherches que nous avons menées ces dernières années, les savoirs sont indispensables pour construire des compétences. Comment, en effet, un élève, confronté à une tâche ou à une situation, va-t-il pouvoir déterminer les ressources nécessaires ? Il faut pour cela qu'il analyse cette tâche ou situation, c'est-à-dire qu'il soit capable de saisir, dans la tâche, quels sont les éléments à prendre en compte et quels sont ceux qui sont négligeables. Pour opérer cette sélection, il doit appliquer à la tâche une grille de lecture empruntée à un savoir. Attention ! Il ne s'agit pas ici des connaissances ponctuelles dont j'ai parlé plus haut à propos des ressources. Il ne s'agit pas d'informations qui ont été mémorisées ; il s'agit d'un savoir explicatif qui indique des relations logiques entre des faits et que les élèves doivent avoir compris (et non pas seulement enregistré en mémoire).

Voici un exemple. Il est élémentaire, mais j'espère qu'il sera éclairant. On donne à des élèves de CE1, après une séquence sur la soustraction, le problème suivant : « Victor a 7 euros ; il veut s'acheter un jouet qui coûte 12 euros ; combien doit-il demander à ses parents ? » Analyser la situation, pour les élèves, va consister à négliger le fait qu'il s'agit d'un enfant, qu'il veut s'acheter un jouet, qu'il doit demander l'aide de ses parents et au contraire retenir qu'il s'agit de la distance numérique entre 7 et 12. Pour cela, il doit avoir compris ce qu'est une soustraction, en tant que distance numérique entre deux nombres (et non pas seulement comme le fait de retirer certains objets d'une collection).

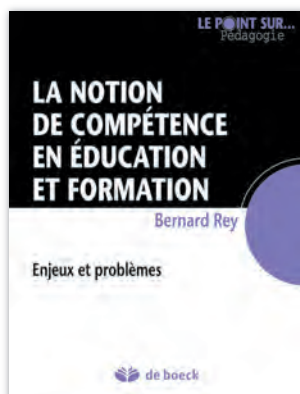


© DR

nécessite avant tout des savoirs

Les savoirs (et j'insiste : les savoirs explicatifs) sont donc absolument nécessaires à l'exercice d'une compétence. S'ils sont absents, on ne voit pas comment le professionnel pourra analyser (ou interpréter) la situation et à partir de cela choisir, parmi ses connaissances et ses savoir-faire, ce qui convient. Un médecin (professionnel compétent) n'analyse pas le cas d'un patient avec les concepts de la vie courante, mais avec ceux empruntés à un savoir explicatif qui est la biologie.

C'est cette importance des savoirs qui, à mon sens, n'est pas assez développée par les chercheurs du courant de la *Didactique professionnelle*. Ils décrivent bien les actes du professionnel en action, la manière dont ses schèmes de pensée et d'action s'ajustent à la situation. Mais ils n'insistent pas assez sur le fait que le professionnel, avant de passer à l'action, a eu une formation initiale au cours de laquelle il a intériorisé des savoirs. Toutefois les fondateurs de la *Didactique professionnelle* reconnaissent parfois eux-mêmes cette nécessité : « Dans des situations d'apprentissage de conduite de systèmes techniques très complexes, où le modèle cognitif sous-jacent repose sur des savoirs de type technique et scientifique, il n'est pas possible d'imaginer un apprentissage direct par l'exercice immédiat de l'activité »¹.



L'acquisition de savoirs et la construction d'une compétence sont-elles envisageables par la seule mise en activité au sein de classes de situations ?

Tout dépend de ce qu'on appelle « mise en activité ». Si on veut dire que la compétence va s'acquérir directement dans des situations professionnelles ou dans des situations qui simulent ces dernières, la réponse est clairement non. Car la compétence comme mobilisation judicieuse de ressources passe par une analyse de la situation au moyen de savoirs (à moins qu'on ne veuille former que des exécutants de tâches strictement standardisées). En revanche, si on est dans la perspective de faire acquérir des savoirs (en tant qu'ils sont indispensables à l'exercice des compétences) il peut être utile, au moins à certains moments, de mettre les élèves en activité. Ces activités ne sont pas des mises en situation professionnelle ; ce sont des activités qui, dans l'orientation socio-constructiviste, vont permettre aux élèves de remettre en cause certaines préconceptions qu'ils peuvent avoir et qui font obstacle à la compréhension du savoir. ■

1. Pastré, P., Mayen, P. et Vergnaud, G., 2006. *La didactique professionnelle*. Note de synthèse, Revue Française de Pédagogie, n° 154, 145-198, p. 61.



COLLOQUE DU SNUEP-FSU, DÉCEMBRE 2015 « LES 30 DU BAC PRO : ALLER VERS LA REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC »

POUR VOIR OU REVOIR LE COLLOQUE EN VIDÉO

Consultez notre site : <http://snuep.fr/colloque-snuep-fsu/videos-du-colloque/>

- « Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel » avec **Guy Bruicy** (Université de Picardie Jules Verne)
- « L'enseignement professionnel à l'heure des inégalités » avec **Séverine Depoilly** (Université Paris 8, Circeft-Escol, ESPE Paris)
- « Au cœur du rapport école-entreprise, les discriminations en stage » avec **Fabrice Dhume** (ISCRA Méditerranée)
- « Enjeux des contenus d'enseignement des diplômes de l'enseignement professionnel » avec **Fabienne Maillard** (Université Lille 3, Proféor-CIREL) et **Brigitte Trocmé** (DGESCO)
- « L'ouvrier bachelier et son bac pro (dévalué ?) » avec **Henri Eckert** (Université de Poitiers)
- « Les compétences au détriment des savoirs » avec **Nico Hirtt** (Appel pour une école démocratique)



L'approche par compétences : outil néolibéral d'adaptation de l'école au marché du travail

Comme l'a démontré Nico Hirtt¹ lors du colloque² du SNUEP-FSU, l'approche par compétences est parfaitement orchestrée par les milieux économiques. Les crises successives ayant engendré une exacerbation de la compétition économique, source de chômage et de paupérisation, les États essaient d'en atténuer les effets en réduisant notamment la fiscalité sur les entreprises. Privés de recettes, ils se désengagent financièrement d'une de leurs missions : l'éducation. En parallèle, la Commission européenne impose à l'école de contribuer à rendre l'Europe compétitive, en misant sur le « *capital humain* », tandis que, dans le même temps, l'OCDE considère que tous les

jeunes ne peuvent atteindre un haut niveau de qualification.

Les programmes scolaires doivent donc changer d'objectif et s'adapter au marché de l'emploi qui se polarise entre les emplois à haute qualification et ceux n'en nécessitant presque pas. Les compétences apparaissent comme « LA » solu-

tion : elles permettent un enseignement commun adapté à un marché du travail polarisé, et répondent à la demande de flexibilité du « *capital humain* ».

Sauf que l'approche par compétences expulse les savoirs de la notion même de compétence. Elle ne s'intéresse plus qu'à la capacité de l'individu-e à se mobiliser face à une tâche donnée. Les savoirs sont relégués à la place que leur attribue leur seule utilité concrète et toute théorie ne vaut plus que par sa pratique. Certains présentent l'approche par compétences comme une pédagogie héritière du constructivisme pédagogique or c'est faux : cette dernière rend l'élève actif dans sa formation, pour lui permettre de construire ses savoirs et son intelligence. Les visées de l'approche par compétences sont, elles, utilitaristes, l'activité de l'élève se suffit à elle-même !

Le SNUEP-FSU s'oppose toujours à cette orientation par compétences déconnectées des savoirs. Les savoirs généraux et professionnels doivent retrouver une place centrale dans les RAP et les programmes pour non seulement faciliter l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des élèves, mais aussi pour que ces derniers ne se retrouvent pas cantonnés au rôle de « *capital humain* », que souhaitent leur attribuer les milieux économiques. ■

1. Membre fondateur et chargé d'étude à l'APED (Appel pour une école démocratique, Belgique), <http://www.skolo.org/>

2. Vidéos en ligne sur <http://snuiep.fr/colloque-snuiep-fsu/videos-du-colloque/>

Bac Pro GA : application outrancière de l'approche par compétences

Le bac pro GA caricature à lui seul tous les méfaits de l'approche par compétences : taylorisation de la tâche des enseignant-es, évaluation permanente, décomposition des savoirs en micro-tâches, etc. Malgré les multiples dénonciations du SNUEP-FSU à ce sujet, le ministère ne bouge toujours pas, prétextant qu'un bilan serait conduit cette année. En attendant, les collègues continuent d'être livrés à eux-mêmes.

Face à cette situation, le SNUEP-FSU a mené une enquête¹ auprès de la profession qui confirme les dégâts évoqués plus haut. Près de 60 % des réponses dénoncent les méthodes de certification, la moitié des collègues évoquent des contenus d'enseignement inadaptés et sont relayés par les tuteurs en entreprise qui parlent de connaissances insuffisantes, un quart de la profession soulève des questions ayant trait à la liberté pédagogique...

Pour le SNUEP-FSU, pour ce bac pro, l'heure n'est plus au simple bilan. **Il faut remettre à plat l'ensemble de la filière du tertiaire administratif et la redéfinir sur d'autres bases que celles imposées par l'approche par compétences.**

Le SNUEP-FSU restera attentif à toutes les remarques et actions proposées par la profession à ce sujet. ■

1. Enquête disponible dans la rubrique *Questions Educatives* sur le site national. <http://snuiep.fr/questionseducatives/2015/12/19/bac-pro-ga-participez-a-notre-enquete/>



LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL A 30 ANS

Quel bilan et quelles perspectives pour la voie professionnelle ?

Seuls 2 événements ont saisi l'occasion des 30 ans du bac pro pour faire le point : un colloque universitaire à Lille et un autre organisé par le SNUEP-FSU. Alors qu'il est le 2^e baccalauréat de France depuis 2013, avec 190 000 diplômés en 2015, nous déplorons le silence autour de cet anniversaire.

Le colloque du SNUEP-FSU a permis de revisiter l'histoire et les enjeux de la voie professionnelle avec Guy Bruy,

Henri Eckert et Fabienne Maillard mais aussi d'évoquer la place et le rôle des CPC¹ dans la création et/ou l'évolution des diplômes professionnels – exposé réalisé par Brigitte Trocmé². Leurs interventions ont révélé les difficultés actuelles que traverse cette voie de formation et la vigilance dont nous devons continuer à faire preuve pour notamment enrayer les volontés politiques de créer un niveau

infra V, ne validant que de vagues compétences en cas d'échec au CAP.

ALORS QU'IL EST LE 2^E BACCALAURÉAT DE FRANCE, NOUS DÉPLORONS LE SILENCE AUTOUR DE CET ANNIVERSAIRE

Séverine Depoilly a démontré les relations de classe, de race et de sexe entre élèves, toujours opérantes voire violentes pour celles et ceux qui les endurent. Fabrice Dhume

a lui révélé comment, par la pression qu'elle subit au quotidien, la communauté éducative dans son ensemble ne parvient pas à éviter les discriminations raciales lors des PFMP.

Nico Hirtt a clos ces journées par une mise en perspective de l'orientation par compétences dans l'École et des préconisations libérales de Lisbonne. Exposé très éloquent pour l'ensemble des PLP qui expérimentent et dénoncent cette démarche depuis longtemps.

Ce colloque a donc été un succès et le SNUEP-FSU remercie l'ensemble des acteurs/actrices et les militant-es qui l'ont fait exister. Une publication des actes sera disponible en 2016. ■

Axel Benoist

1. Commissions professionnelles consultatives.
2. <http://snupe.fr/colloque-snupe-fsu/videos-du-colloque/>



© M-C Guérin

3^{ème} PRÉPA-PRO

Le ministère fait la sourde oreille

Le projet d'arrêté concernant l'organisation des 3^{ème} préparatoires à l'enseignement professionnel (3PP) a enfin été présenté au CSE¹ du 10 décembre dernier, pour être rejeté à une très large majorité².

Malgré plusieurs interventions et alertes du SNUEP-FSU, le ministère n'a pas voulu améliorer le texte pour donner les moyens nécessaires à ce dispositif. Pourtant, l'inspection générale³ préconise elle-même l'abondement en moyens supplémentaires, pour un travail en groupe à effectifs réduits dont elle reconnaît la pertinence. Or le

projet d'arrêté ne prévoit toujours pas de dotation complémentaire pour le traitement de la difficulté scolaire, comme précisé dans le dernier arrêté collège⁴.

Le SNUEP-FSU a déposé plusieurs amendements, adoptés unanimement par les organisations syndicales en CSE, instituant une dotation supplémentaire professeur. Mais le ministère renvoie aux recteurs et IA-DASEN la responsabilité d'attribuer des moyens permettant le bon fonctionnement des classes de 3PP. Le ministère aurait pu se saisir de cet arrêté pour mettre en œuvre la valorisation de la voie profes-

sionnelle en permettant au dispositif préparatoire d'avoir des moyens autonomes, sans aller les prendre sur les dotations de bac pro ou de CAP.

Dans la droite ligne de la réforme du collège, ce texte, s'il reste en l'état, n'améliorera en rien les conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es. Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif doit être remis à plat et une analyse poussée quant au devenir des élèves réalisée. Le SNUEP-FSU continue à peser pour que la circulaire d'application intègre les besoins. ■

A. B.

1. Conseil supérieur de l'éducation.
2. 53 contre, 7 pour et 8 abstention.
3. Rapport n°2015-069 septembre 2015.
4. Arrêté du 19 mai 2015 – article 9.

ATTEINTES AUX DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

2015 : de la loi sur le renseignement à l'état d'urgence

L'année 2015, marquée en France par les attentats, l'aura presque autant été par les décrets, lois et projet de modification de la Constitution consécutifs. Dans une grande surenchère « patriotique » les partis politiques et nos représentant-es ont voulu en congrès « adapter la France à l'état de guerre ». Les finances d'un effort dit de guerre sont miraculeusement rassemblées tandis que l'austérité sociale s'accroît. Le pouvoir a alors choisi l'urgence sécuritaire pour faire oublier l'urgence sociale. À l'armée et à la police les pleins pouvoirs, aux citoyen-nes, les droits de circuler et de se rassembler restreints et comme pour la presse, la liberté surveillée ... comme dans un état de siège. Refusant de vivre dans une démocratie sous état d'urgence, le SNUEP-FSU en exige sa sortie et s'oppose à tout projet de renouvellement ou visant à l'inscrire dans la Constitution.

LES EFFETS DE LA LOI SUR LE RENSEIGNEMENT

OU COMMENT SE PASSER DU JUGE

Ni associations de défense des droits de l'Homme¹, ni autorités administratives indépendantes², n'ont été entendues. Le champ d'application de la loi du 25/07/2015, en pleine émotion, sans réel débat, dans la précipitation d'une procédure accélérée, ne se limite pas à la prévention du terrorisme et reste extrêmement large et flou.

Répondre à chaque crime terroriste par une loi excluant les principes fondamentaux du droit pénal écarte de la démocratie. La nécessité de moyens techniques et juridiques pour les services de renseignement n'autorise pas n'importe quelle mesure. Pour M^e H. Leclerc³, l'inflation de lois répressives n'a permis d'envoyer en prison qu'imbéciles, ivrognes ou



gamins, sans aucune prévention. L'exclusion des juges dans la mise en place d'une autorité indépendante, en contradiction avec l'article 66 de la Constitution en matière de libertés individuelles, comme dans le choix du Conseil constitutionnel de renvoyer la vie privée à une liberté personnelle plutôt qu'individuelle, l'illustre bien.

Que vaudront les recours des personnes devant la commission (CNCTR), dans une procédure complexe, à l'écoute incertaine et débouchant sur un avis consultatif, suspendus à la décision du seul 1^{er} ministre ?

LA PEUR DES LANCEURS D'ALERTE

Les lanceurs d'alerte salarié-es anonymes rendant publiques des informations confidentielles utiles à l'intérêt général, pointant des pratiques inavouables d'États, de grosses entreprises financières et industrielles qui

engrangent d'énormes profits, paient le prix fort. Selon Technologia, 30 % des salarié-es ont constaté des pratiques frauduleuses sur leur lieu de travail en 2015 et se sont tu-es. Pour les principaux : Julien Assange (réseau Wikileaks), Hervé Falciani (Swiss-Leaks), Edouard Snowden, Irène Frachon (Médiateur), Stéphanie Gibaud (USB France, licenciée en 2012), Antoine Deltour (diffusion des documents sur 300 multinationales contournant le fisc).

AVEC LE SECRET DES AFFAIRES, COMMENT BÂILLONNER LES SALARIÉ-ES

Plus dur encore que la loi française sur le renseignement, « un projet de directive européenne sur le secret des affaires est actuellement l'objet d'un

débat européen. [...] Alors que les enjeux de cette directive sont considérables, ni organisations syndicales, ni ONG n'ont été formellement consultées. [...] Ce projet menace les droits fondamentaux et consacre le droit des multinationales face aux intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques. [...] Le Conseil européen est prêt à permettre aux entreprises de poursuivre leurs salariés en justice pendant 6 ans, imposant de fait, des clauses de non concurrence les privant de leurs savoir-faire. [...] Avec ce projet, lanceurs d'alerte, syndicalistes et journalistes risquent désormais d'être poursuivis en justice »⁴.

1. LDH, Amnesty international, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, l'Observatoire des libertés et du numérique.
2. CNCDH, le Défenseur des droits, la CNIL.
3. Cf. l'article d'H. Leclerc dans Hommes et libertés n°171, septembre 2015, p. 41.
4. Lettre ouverte au président de la République par des organisations syndicales et des ONG le 2/12/15.

LECTURES

- >> Médiapart, *La République sur écoute*, sous la direction de F. Arfi, Ed Don Quichotte, octobre 2015
- >> Médiapart, *Informer n'est pas un délit : ensemble contre les nouvelles censures*, sous la direction de F. Arfi et P. Moreira, Ed Calmann-Levy, septembre 2015
- >> Geoffroy de LAGASNERIE, *L'Art de la révolte, Snowden, Assange, Manning*, Ed Fayard, 2015

© Roger Joly, Creative Commons



L'ÉTAT D'URGENCE restreint les libertés et « confère aux autorités civiles [...] des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public et sur la réquisition des armes »¹. Fruit de la guerre d'Algérie², l'état d'urgence a été utilisé 5 fois entre 1955 et novembre 2015. Ce régime est organisé par la loi n°55-385 du 3/04/1955, dernière modification le 20/11/2015.

Le 24/11/2015, pour se couvrir, la France informe le Conseil de l'Europe des mesures prises au nom de l'état d'urgence et dont certaines permettent de déroger aux obligations résultant de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

1. Janvier 2006.
2. Vague d'attentats du FLN en novembre 1954.

SORTIR DE L'ÉTAT D'URGENCE

ENNEMIS DE L'INTÉRIEUR, FICHAGE ET PERQUISITIONS

En France depuis plus 40 ans est mis en place un fichier des personnes recherchées (21 catégories), dont la fiche S graduée de 1 à 16 (sûreté de l'État) soit 400 000 personnes, (militant-es altermondialistes, grand banditisme, mineur-es en fugue...). Le fichier S est partagé par 14 pays européens.

Sont visées (décret 2010) les personnes « faisant l'objet de recherches pour prévenir des menaces graves pour la sécurité publique ou la sûreté de l'Etat, dès lors que des informations ou des indices réels ont été recueillis à leur égard » (de l'activiste de Notre Dame des Landes au footballeur turbulent) et ce sur le territoire français ou non. La fiche S permet de perquisitionner.

Chaque jour la presse rapporte la violence des perquisitions et interpellations. Menées en pleine nuit, avec un déploiement de force disproportionné en regard du danger réel (portes enfoncées, tenues de combat, menottage rugueux, insultes sexistes ou racistes), elles sèment la panique des intéressés... Au 7 janvier, sur 3021 perquisitions administratives, seules 4 ont débouché sur une procédure pour terrorisme. Le tout dans le contraire de la transparence et pour des motifs « obscurs ». Les hauts gradés avouent « taper large », le

terrorisme ne semble pas être leur seule préoccupation. Un recensement des faits est mis en ligne sur www.laquadrature.net.

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ : UNE STRATÉGIE DÉVASTATRICE

L'inscription dans la Constitution de 2 catégories de français-es établit de fait une rupture d'égalité entre citoyen-nes aux effets destructeurs, sans être efficace dans le combat contre le terrorisme. C'est une remise en cause du droit du sol, accompagnée d'un amalgame implicite avec les terroristes, stigmatisant des millions de Français-es (parents nés à l'étranger, binationaux). Ce faisant, le gouvernement et certain-es élu-es mettent en acte les revendications de l'extrême-droite et abandonnent les valeurs de la République pour établir un fichier spécifique aux binationaux. Une double déchéance suffirait même à les rendre apatrides. Quant à menacer de déchéance de nationalité des terroristes kamikazes... on en voit pleinement l'aspect ridicule. Pour ces raisons, le SNUEP-FSU s'oppose au projet de déchéance.

MANIFESTATIONS INTERDITES : DEUX POIDS DEUX MESURES

« Dans un contexte de menace élevée, les manifestations sur la voie publique sont susceptibles



de constituer une cible potentielle pour des actes de nature terroriste »¹. Au nom de ces principes, tous les dérapages sont alors possibles : arrestations de manifestant-es lors de rassemblements, de façon parfois brutale², assignations à résidence de divers responsables³ pour appartenance à l'« ultra-gauche » ou militant-es écologistes, dans l'arbitraire le plus total. Matches et marché de Noël de Paris qui attirent pourtant foule échappent « curieusement » à l'état de cible potentielle.

1. Le préfet de police de Paris justifie l'interdiction des manifestations jusqu'au 30 novembre 2015 par des nécessités purement sécuritaires.
2. 300 interpellations, pour certaines avec 24 h de garde à vue, lors du rassemblement de la COP21 le 29/11/15.
3. Avec pointage 3 fois par jour.

LA PROCÉDURE DE DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

est née avec le décret d'abolition de l'esclavage en 1848, qui précise que tout Français qui continue de pratiquer l'esclavage pourra être déchu de sa nationalité.





BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015-2016

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2016

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et **LISIBLEMENT** ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui non
n° d'adhérent-e (facultatif) : _____
M. Mme
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : ____/____/____
Adresse complète :
.....
.....
Tél. fixe :
Tél. portable :
E-mail :

Discipline précise :
Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels)
ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
si vous n'êtes pas imposable**

| COTISATIONS DES PLP ET CPE | |
|--|--|
| Stagiaire : 102 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 € | |
| Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 € | |
| Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement | |

| Éch. | Métropole | | La Réunion | | N th Calédonie Polynésie Française | | Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane | |
|------|-----------|------|------------|------|--|--------|---|------|
| | En euros | H.C. | En euros | H.C. | En CFP | H.C. | En euros | H.C. |
| 1 | 102 | 147 | 135 | 195 | 15 840 | 22 194 | 120 | 174 |
| 2 | 111 | 165 | 147 | 219 | 17 280 | 25 059 | 129 | 195 |
| 3 | 117 | 177 | 156 | 234 | 18 258 | 26 850 | 138 | 210 |
| 4 | 123 | 187 | 165 | 249 | 19 332 | 28 638 | 147 | 222 |
| 5 | 132 | 201 | 177 | 266 | 20 406 | 30 786 | 159 | 240 |
| 6 | 135 | 216 | 180 | 288 | 20 763 | 33 294 | 162 | 256 |
| 7 | 144 | 228 | 192 | 303 | 22 194 | 35 082 | 171 | 270 |
| 8 | 153 | | 204 | | 23 628 | | 183 | |
| 9 | 165 | | 219 | | 25 059 | | 195 | |
| 10 | 180 | | 240 | | 27 567 | | 213 | |
| 11 | 192 | | 256 | | 29 355 | | 228 | |

| RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE | | | |
|--|-------|--------|------|
| PLP 1 | 87 € | PLP CN | 96 € |
| PLP H.C. | 108 € | | |

| RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION | | | |
|---------------------------|-------|--------|-------|
| PLP 1 | 117 € | PLP CN | 129 € |
| PLP H.C. | 144 € | | |

| RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP | | | |
|---|--------|--------|--------|
| PLP 1 | 10 383 | PLP CN | 11 457 |
| PLP H.C. | 12 888 | | |

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.
Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP
inclut l'adhésion à la FGR.

ACADÉMIE (au 01/09/2015) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE
PLP CPE AED
Classe normale Hors classe Stagiaire
Contractuel-le CDD CDI Vacataire
Échelon au 01/09/15 : Depuis le : __/__/__
Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta,
MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION
LP SEP SEGPA EREA
Collège Lycée SUP FC
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR Etab. d'exercice :
Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Temps partiel : % Nombre d'heures :
Montant : €
Mode de paiement :
1. Chèque-s : 1 2 3
2. Prélèvement* en 3 fois
3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)
*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires,
joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.
Dès que l'adhésion est enregistrée,
elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publi-
cations syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informa-
tions professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion
des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements auto-
matisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette
autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les
mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
➤ Offensifs et engagés !**

Date : ____/____/____
Signature : _____

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



Découvrez la CASDEN
sur www.casden.fr ou contactez
un conseiller au 01 64 80 64 80*



L'offre CASDEN est disponible
dans les agences Banques Populaires,
sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.



*Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30 (heure de Paris).
Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.*

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77180 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00042 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 520 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris cedex 13 - RCS PARIS n° 485 495 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Kifofier.